

REUNION TZR

jeudi 31 août 2017

TZR, un monde d'acronymes

- **TZR** (Titulaire sur zone de remplacement)
- **AFA** (Affectation à l'année)
- **RAD** (Résidence administrative)
- **ISSR** (Indemnités Sujétions spéciales remplacement)
- **FD** (Frais de déplacement)
- **OM** (Ordre de mission)
- **Chorus-DT** (plate-forme 2.0 pour déclaration des FD)
- **EF** (Etat de Frais)
- **DPE** (Division des Personnels Enseignants)
- **SUP** (Suppléance)
- **REP** (Remplacement ou Réseau Education Prio)
- **S1** (Représentant syndical SNES de l'établissement)
- **ISOE part fixe**
- **ISOE part modulable**

Être TZR dans académie de Rennes

- Zones de remplacement
 - 4 ZRD, 8 ZRE
- Différentes affectations
 - AFA
 - Suppléances



Si affecté.e à l'année (AFA)

- Pré-rentree dans etab(s) d'exercice
- Prise de contact avec le S1
- Pv d'installation à signer
- Etude de l'EDT (HS ?, décharge statutaire ?)
- Demande de création d'OMPermanent
 - Sous conditions (Cf. guide d'utilisation de Chorus-DT)

Si suppléance dès le 1/09

- Préentré dans Etablissement d'Exercice
- Prise de contact avec le S1
- Étude de l'EDT de la personne suppléée (HS ? ISOE du prof principal ? Prime REP au prorata de la suppléance ...)
- Demande d'ISSR auprès du secrétariat
 - ISSR sur toute la période de suppléance. Si la suppléance se poursuit jusqu'à la fin de l'année, passage aux frais de déplacement pour la dernière période (cf.Chorus-DT)

Si non affecté.e

- Pré-rentrée dans RAD
- Prise de contact avec le S1
- Signature Pv d'installation si nouvelle affectation (entrant ou changement de poste)
- Que faire ?
 - Attendre arrêté (écrit) de la DPE
 - Réfléchir à des activités pédagogiques
 - Dans sa matière
 - EDT à réfléchir avec collègues, à proposer...
 - Susceptible d'arrêt immédiat si SUP

Si affectation après le 4/09

- Sur document écrit
 - Vérification date
- Délai pédagogique nécessaire (reconnu par corps d'inspection)
- ISSR (si en dehors de son RAD)
 - Dans même commune= ISSR aussi
- Hzone possible
- EDT collègue suppléé.e
 - HS éventuelles non refusables

Le TZR est un Titulaire à part entière

- possible élu au CA (si AFA)
- PAF
- HIS
- Stages syndicaux (cf. site du snes académique et du snes national)
- Droit au remboursement des abonnements des titres de transport (ex: coupon mensuel)

Contacts SNES

- S1 dans l'établissement
- S2 du département
- S3
 - Rennes.snes.edu
 - S3ren@snes.edu
 - 0299843700
 - @SNES_Bretagne

2018, une année de congrès

- Congrès académique à Saint Malo
- Congrès national à Rennes